

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom	: Potassium hydroxyde, solution volumétrique
Nom commercial	: Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)
UFI	: PA70-W0YE-X00X-1QPD
N° Index	: 019-002-00-8
N° CE	: 215-181-3
N° CAS	: 1310-58-3
Code du produit	: POHY-01V
Formule brute	: KOH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : utilisation en laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

labbox labware s.l.
Migjorn, 1
Boîte postale Barcelona (SPAIN)
08338 Premia de Dalt, SPAIN
ES
T +34 937 07 79 70, F +34 937 909 532
info@labbox.com, www.labbox.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 937 077 970 (For technical information_Office Hours) In case of medical emergency phone 112 or to your local emergency number.

Country/Area	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Full text of H and EUH statements: see section 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

Conseils de prudence (CLP)

2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Contains no PBT/vPvB substances $\geq 0.1\%$ assessed in accordance with REACH Annex XIII

The mixture does not contain substance(s) included in the list established in accordance with Article 59(1) of REACH for having endocrine disrupting properties, or is not identified as having endocrine disrupting properties in accordance with the criteria set out in Commission Delegated Regulation (EU) 2017/2100 or Commission Regulation (EU) 2018/605

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Potassium hydroxyde	N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 N° Index: 019-002-00-8 N° REACH: 01-2119487136-33	0,5 < 2	Acute Tox. 4 (Voie orale), H302 Skin Corr. 1A, H314

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
Potassium hydroxyde	N° CAS: 1310-58-3 N° CE: 215-181-3 N° Index: 019-002-00-8 N° REACH: 01-2119487136-33	(0,5 $\leq$ C < 2) Eye Irrit. 2; H319 (0,5 $\leq$ C < 2) Skin Irrit. 2; H315 (2 $\leq$ C < 5) Skin Corr. 1B; H314 (5 $\leq$ C < 100) Skin Corr. 1A; H314

Full text of H and EUH statements: see section 16

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Ne rien donner, sauf un peu d'eau à boire. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Dioxyde de carbone. de la poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée.
--------------------------------	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non combustible.
-------------------	--------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Combustible.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Ne pas inhaler les vapeurs.
Pour les non-secouristes	
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées.
Pour les secouristes	
Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats. Recueillir le produit répandu.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Matières incompatibles : Sources de chaleur. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 8 - Matières corrosives

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N) (1310-58-3)	
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydroxyde de potassium
VLE (OEL Ceiling/STEL)	2 mg/m ³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hidróxido de potássio
OEL Ceiling	2 mg/m ³
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hidróxido de potasio
VLA-EC (OEL STEL)	2 mg/m ³
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Potassium hydroxide
WEL STEL	2 mg/m ³
Potassium hydroxyde (1310-58-3)	
UE - Indicative Occupational Exposure Limit (IOEL)	
IOEL TWA	0,5 mg/m ³
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hydroxyde de potassium

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Potassium hydroxyde (1310-58-3)	
VLE (OEL Ceiling/STEL)	2 mg/m ³
Remarque	Valeurs recommandées/admises
Portugal - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hidróxido de potássio
OEL Ceiling	2 mg/m ³
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Hidróxido de potasio
VLA-EC (OEL STEL)	2 mg/m ³
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Potassium hydroxide
WEL STEL	2 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne pas inhaler les vapeurs.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. EN 374.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection de la peau et du corps	
Type	Norme
Vêtements de protection	

Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution. La présente fiche de données de sécurité correspond aux conditions spécifiques ayant justifié l'enregistrement de la substance en tant qu'intermédiaire isolé.

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: inodore.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: Pas disponible
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1 (20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées. Éviter tout contact avec l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement de vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N) (1310-58-3)

DL50 orale rat	333 mg/kg
----------------	-----------

Potassium hydroxyde (1310-58-3)

DL50 orale rat	333 mg/kg
----------------	-----------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Potassium hydroxyde (1310-58-3)

pH	≈ 13,5 Temp.: 25 °C Concentration: 5,611 g/L
----	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Potassium hydroxyde (1310-58-3)

pH	≈ 13,5 Temp.: 25 °C Concentration: 5,611 g/L
----	--

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Adverse health effects caused by endocrine disrupting properties : Non applicable

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Potassium hydroxyde (1310-58-3)

CL50 - Poisson [1]	80 mg/dm3 Gambusia affinis 96 h
--------------------	---------------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N) (1310-58-3)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

Potassium hydroxyde (1310-58-3)

Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potassium hydroxyde (1310-58-3)

Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.
------------------------------	--------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N) (1310-58-3)

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Adverse effects on the environment caused by endocrine disrupting properties : Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Ne pas déverser à l'égout et dans les rivières.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets : Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 1814
N° ONU (IMDG) : UN 1814
N° ONU (IATA) : UN 1814
N° ONU (ADN) : UN 1814
N° ONU (RID) : UN 1814

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
Désignation officielle de transport (IMDG) : HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
Désignation officielle de transport (IATA) : Potassium hydroxide solution
Désignation officielle de transport (ADN) : HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
Désignation officielle de transport (RID) : HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
Description document de transport (ADR) (ADR) : UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, III, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, III
Description document de transport (IATA) : UN 1814 Potassium hydroxide solution, 8, III
Description document de transport (ADN) : UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, III
Description document de transport (RID) : UN 1814 HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION, 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 8
Étiquettes de danger (ADR) : 8
:



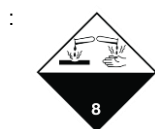
IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8
Étiquettes de danger (IMDG) : 8

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)

: 8

Étiquettes de danger (IATA)

: 8



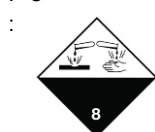
ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)

: 8

Étiquettes de danger (ADN)

: 8



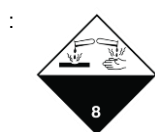
RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)

: 8

Étiquettes de danger (RID)

: 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)

: III

Groupe d'emballage (IMDG)

: III

Groupe d'emballage (IATA)

: III

Groupe d'emballage (ADN)

: III

Groupe d'emballage (RID)

: III

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

: Non

Polluant marin

: Non

N° FS (Feu)

: F-A

N° FS (Déversement)

: S-B

Autres informations

: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)

: C5

Quantités limitées (ADR)

: 5I

Quantités exceptées (ADR)

: E1

Instructions d'emballage (ADR)

: P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)

: MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

: TP1

Code-citerne (ADR)

: L4BN

Véhicule pour le transport en citerne

: AT

Catégorie de transport (ADR)

: 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)

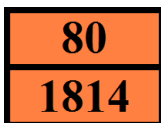
: V12

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E
Code EAC : 2R

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223
Quantités limitées (IMDG) : 5 L
Quantités exceptées (IMDG) : E1
Instructions d'emballage (IMDG) : P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC03
Instructions pour citernes (IMDG) : T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP1
Catégorie de chargement (IMDG) : A
Tri (IMDG) : SGG18, SG35
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless liquid. Reacts with ammonium salts, evolving ammonia gas. Corrosive to aluminium, zinc and tin. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes. Reacts violently with acids.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : 852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : 856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 60L
Dispositions spéciales (IATA) : A3, A803
Code ERG (IATA) : 8L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : C5
Quantités limitées (ADN) : 5 L
Quantités exceptées (ADN) : E1
Transport admis (ADN) : T
Équipement exigé (ADN) : PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Transport ferroviaire

Code de classification (RID) : C5
Quantités limitées (RID) : 5L
Quantités exceptées (RID) : E1
Instructions d'emballage (RID) : P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1
Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU42
Catégorie de transport (RID) : 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12
Colis express (RID) : CE8

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Numéro d'identification du danger (RID) : 80

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ozone Regulation (2024/590)

Contains no substance(s) listed on the Ozone Depletion list (Regulation EU 2024/590 on substances that deplete the ozone layer)

Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Contains no substance subject to the COUNCIL REGULATION (EC) No 428/2009 of 5 May 2009 setting up a Community regime for the control of exports, transfer, brokering and transit of dual-use items.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK)	: WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)	: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen	: Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid	: Aucun des composants n'est listé
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling	: Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises	: L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs
-------------------------------------	---

Potassium hydroxyde, solution volumétrique 0, 1 mol/L (0, 1 N)

Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.